

## **COMMUNE DE VEYRIER - CONSULTATION PUBLIQUE**

### **Projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons**

#### **Contexte**

L'adoption du plan directeur cantonal 2030 et sa première révision ont déclenché pour les communes l'obligation de réviser leur propre plan directeur afin qu'il soit compatible avec les nouvelles dispositions cantonales. Le plan directeur communal (PDCoM) actuel date en effet de 2007 et nécessite une mise à jour face à l'évolution des enjeux d'urbanisation, de préservation de l'espace rural, de mobilité, d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques.

Veyrier se situe au pied du Salève en marge et à proximité de la ville. Elle se caractérise par un noyau villageois, deux hameaux historiques (Sierne et Petit-Veyrier) et l'une des plus importantes zones villas de Suisse combinée à des espaces boisés et une pénétrante de verdure. Au travers de son plan directeur, la commune souhaite notamment se donner les moyens de gérer l'évolution de la zone 5, qui connaît depuis 2013 une importante mutation à la suite de la modification légale des indices de densité introduite dans la loi sur les constructions et installations diverses.

Les principaux objectifs du plan directeur communal de Veyrier portent ainsi sur la maîtrise du développement de la commune, la préservation de son patrimoine naturel et la qualité de l'offre en équipements, services, espaces publics et réseaux de mobilité douce permettant de maintenir le cadre de vie de ses habitants.

#### **Le plan directeur communal (PDCoM) et le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)**

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer et, autant que possible, maîtriser son développement, moyennant les contraintes imposées par l'État dans le plan directeur cantonal. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Cette planification directrice, incluant le plan directeur des chemins pour piétons, lie les autorités cantonales et communales dans leurs décisions et préavis concernant l'aménagement du territoire.

#### **Procédure**

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Veyrier en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours du 1er au 30 juin 2022** sur le projet de plan directeur communal et de plan directeur des chemins pour piétons.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- sur le **site internet de la commune**, à l'adresse : <https://veyrier.ch/plan-directeur-communal>;
- à la **Mairie de Veyrier**, place de l'Eglise 7 (horaires : lundi, mercredi vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, jeudi de 9h00 à 16h30);
- au **Département du Territoire** (DT), rue David-Dufour 5, 1205 Genève, à la réception de l'Office de l'Urbanisme, 5ème étage (horaires: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Les observations relatives au Plan directeur communal et au plan directeur des chemins pour piétons peuvent être adressées :

- via le formulaire dédié sur le site internet de la commune
- par courriel à : [technique@veyrier.ch](mailto:technique@veyrier.ch) en mentionnant « PDCoM » en objet :
- par courrier postal à l'attention du service aménagement, constructions et infrastructures, place de l'Eglise 7, 1255 Veyrier

**Une séance d'information destinée aux habitant.e.s de la commune est organisée le jeudi 16 juin 2022 à 19h00 à la salle communale de Veyrier.**